

# 4<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL V.H.C DU PICODON (PEA)

08 – 09- Septembre 2018

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Le 4<sup>ème</sup> Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du PICODON / PEA reprend l'intégralité de la réglementation du 24<sup>ème</sup> Rallye Régional du PICODON / PEA, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après.

### PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional de support

### Article.1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organisateur administratif et l'Ecurie Dieulefit Sport Auto organisateur technique organisent, en partenariat les 08-09 Septembre 2018 le :

#### 4<sup>ème</sup> Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du PICODON / PEA

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le N° 499 en date du 26/06/2018.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° R 29 en date du 26/06/2018.

#### Comité d'Organisation.

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son Comité Directeur.
- Le Président Damien PELLEGRIN et les Membres de Dieulefit Sport Auto.
- Secrétariat du Rallye :

#### A.S.A Montélimar

916 route du Village – 26130 CLANSAYES

TEL & FAX : 04.75.04.51.66 [www.asamontelimar.com](http://www.asamontelimar.com) Courriel : [asa-montelimar@orange.fr](mailto:asa-montelimar@orange.fr)

#### Permanence du Rallye

- Avant le Rallye : ASA MONTELMAR – tél. 04.75.04.51.66 – transfert d'appel le vendredi à 14 H
- Pendant le Rallye : PC du rallye à Dieulefit

### 1.1P. Officiels de l'Épreuve

Président du Collège :	M. VEYRET Emmanuel	1316
Membre du collège	M. AGOSTHINO Armand	12775
Membre du collège	Mme FAGOT Isabelle	172694
Secrétaire du collège	Mme BESANÇON Monique	9682
Directeur de Course :	M. VERNET Daniel	147321
Commissaire Technique (Responsable) :	M. BLANC Philippe	38131
Chargée des Relations avec les Concurrents :	M. LAUDET Jean Louis	6195
Chargée des Relations avec les Concurrents :	Mme HURARD Josyane	1053

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye Régional fait office pour le Rallye VHC.

### 1.2P. Éligibilité

Le 4<sup>ème</sup> Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du PICODON / PEA compte pour

- Le Championnat des Rallyes V.H.C. de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge V.H.C. de l'ASA Montélimar

### 1.3P. Vérifications avant le Départ

Les équipages engagés recevront par Mail ou par Courrier leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et des voitures qui auront lieu le Samedi 08 Septembre 2018 de 07h30 à 12h15 sur Les Promenades à Dieulefit. Les vérifications finales seront effectuées : Garage Etape Auto à Dieulefit (taux horaire de la main d'œuvre 60.00 € TTC)

**1.3.3P.** L'équipage devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye). Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

## Article.3P. CONCURRENTS & PILOTES

### 3.1P. Demande d'Engagement - Inscriptions

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 4<sup>ème</sup> Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du PICODON / PEA doit adresser à l'A.S.A. Montélimar – 916 route du Village – 26130 CLANSAYES, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 27 Août 2018, cachet de la poste faisant foi. Joindre la copie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH. **Les chèques seront remis à la banque le jour de la clôture des engagements.**

**3.1.10P.** Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 180 voitures pour les trois Rallyes.

*NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.*

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- |   |             |
|---|-------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 290 euros |
| B) Sans la publicité facultative des organisateurs                | : 580 euros |

**Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.2P. Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

**3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales**

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

### 3.3P. Ordre de Départ

Les Concurrents du 4<sup>ème</sup> Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du PICODON / PEA partiront devant le 24<sup>ème</sup> Rallye Régional du PICODON / PEA.

## Article.4P. VOITURE et EQUIPEMENTS

### 4.1P. Voitures Admises

Sont admises les voitures :

- des périodes E à J2 incluses (1947 à 1990), homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH/PTN)
- du groupe Rallye Classic de Compétition (1977 à 1981)

Les voitures du groupe Rallye Classic de compétition auront un classement séparé et ne marqueront pas de points à la Coupe de France.

**Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée.**

**Classification par groupes :**

- Groupe 1 - T - Tourisme - Groupe 2 - CT - Tourisme de Compétition
- Groupe 3 - GT - Grand Tourisme de série - Groupe 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- Groupe 5 - GTP/HST/TSRC - Grand Tourisme Prototype - Groupe N - Production J1 et J2
- Groupe A - Tourisme J1 et J2 - Groupe B - J1 et J2

- Les voitures du groupe Classic de compétition (1977 à 1981) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

Les systèmes d'extinction du feu munis d'une goupille doivent être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée. En cas de non-respect des sanctions seront appliquées avant le départ une mise en conformité devra être effectuée pendant le rallye une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## Article.5P. PUBLICITE

Publicités obligatoires : Communiquées par un additif aux vérifications des documents.

## Article.6P. SITES & INFRASTRUCTURES

Le 4<sup>ème</sup> Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du PICODON / PEA reprend l'intégralité du parcours du 24<sup>ème</sup> Rallye Régional du PICODON / PEA.

Le parcours total est de 143.712 kms. Il est divisé trois sections. Il comporte huit Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 36.834 Kms. (voir détail sur règlement Régional et Itinéraire en annexe).

## Article.7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci.

### **7.3.17 Nouveau départ après abandon – Rallye 2**

Conforme et selon les conditions de l'article 7.3.17 des règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2018

## **Article.9P. CLASSEMENT**

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4-5.

Un classement général est publié pour les groupes N VHC J1-J2, A VHC J1-J2, B VHC J1-J2 (1982-1990)

Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977–1981)

Le vainqueur du rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

## **Article.10P. PRIX - COUPES**

Il n'y aura pas de dotation en prix - Tous les Concurrents classés seront récompensés.

**La Remise des prix aura lieu le Dimanche 09 Septembre 2018 à 18H sous le chapiteau à Dieulefit.**

## ANNEXE 2

# IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des municipalités des communes traversées par le RALLYE que l'Association Sportive Automobile de Montélimar et Dieulefit Sport Auto ont pu organiser et organiseront encore cette année le Rallye du PICODON.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

**Reconnaisances strictement interdites avant le 02 Septembre 2018.**

**Reconnaisances autorisées uniquement :**

**Le dimanche 02 Septembre 2018 de 9 h 00 à 19 h 00**

**Le vendredi 07 Septembre 2018 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 19 h 00**

**De plus, dans tous les Rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum (Art 6.2.1 France Auto 2018)**

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.  
30 Km/h dans les agglomérations.**

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

**Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :**

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **Il est interdit de remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

**De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.**

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable Rallye du PICODON et vous remercie par avance de votre sportivité.